



*Date de dépôt : 6 février 2023*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier la proposition de motion de Marjorie de Chastonay, Dilara Bayrak, Didier Bonny, Ruth Bänziger, Emmanuel Deonna, Adrienne Sordet, Jocelyne Haller : Prime COVID**

*Rapport de majorité de Serge Hiltbold (page 3)*

*Rapport de première minorité de Dilara Bayrak (page 6)*

*Rapport de seconde minorité de Jean Burgermeister (page 9)*

## Proposition de motion (2717-A)

### Prime COVID

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la mobilisation des personnels de santé du 26 au 31 octobre 2020<sup>1</sup> dont l'objectif est d'exiger la reconnaissance du travail effectué en temps de pandémie et de défendre l'hôpital public<sup>2</sup> ;
- l'engagement de l'entier des personnels de tous les secteurs travaillant aux HUG, à l'IMAD ou dans les EMS durant la première vague ainsi que la deuxième vague de la pandémie liée au coronavirus,

invite le Conseil d'Etat

à octroyer une prime COVID de reconnaissance à l'entier des personnels de tous les secteurs travaillant aux HUG, à l'IMAD ou dans les EMS, sous la forme d'un montant unique de 2000 francs.

---

<sup>1</sup> [https://ssp-vpod.ch/site/assets/files/0/32/847/ssp\\_17\\_web.pdf](https://ssp-vpod.ch/site/assets/files/0/32/847/ssp_17_web.pdf)

et « **Les applaudissements ne suffisent pas!** » : La crise du Corona a montré avec force tout ce que le personnel de santé doit faire et ce qui ne va pas dans le secteur de la santé. Mais la politique ne réagit pas. Il faut que ça change ! **L'Alliance Santé**, fondée par **Syna** en collaboration avec VPOD et SBK, organise donc du 26 au 31 octobre une semaine de protestation à l'échelle de la Suisse du personnel de santé, avec diverses actions régionales : <https://syna.ch/buendnis-gesundheit>

<sup>2</sup> Mobilisation des personnels de santé à Berne : du respect et des moyens ! Communiqué de presse Syna du 31 octobre 2020 : <https://syna.ch/fr/actualites/mobilisation-personnels-sante-respect-et-moyens>

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Serge Hiltbold

La commission des finances a étudié ce projet de loi lors de plusieurs séances entre mars 2021 et novembre 2022 sous les présidences successives de MM. Eric Leyvraz et Jacques Béné. La commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M. Gérard Riedi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

### Présentation de la motion et première discussion

M<sup>me</sup> de Chastonay, première signataire, aurait pu intituler cette motion « des applaudissements ne suffisent pas ». Elle demande d'octroyer une prime COVID de reconnaissance **à l'entier** des personnes de tous les secteurs à l'IMAD, aux HUG et dans les EMS. Cette motion a été écrite durant la deuxième vague de la pandémie, mais surtout suite à la mobilisation de nombreux syndicats du personnel des soins, mais aussi d'autres secteurs comme les secteurs socio-hôtelières, de l'animation ou du nettoyage qui étaient en lien direct avec les personnes malades que cela soit aux HUG, à l'IMAD ou dans les EMS. La mobilisation nationale et cantonale qu'il y a eu à l'automne revendiquait aussi de meilleures conditions de travail.

Elle espère que le canton de Genève pourra aussi prendre en considération cette prise de risque et remercier le personnel soignant et des autres secteurs.

Un député PLR souligne que le système des annuités ne permet pas de verser des primes ou bonus et il aimerait connaître la façon de financer les montants éventuels à verser. En calculant rapidement sur les bases suivantes, soit 11 945 personnes aux HUG, 2240 à l'IMAD et 4057 dans les EMS, soit 18 242 personnes au total, et une prime de 2000 francs, cela donnerait un coût global de 36 484 000 francs.

M<sup>me</sup> de Chastonay répond que le financement de cette prime passerait par le dépôt d'un crédit supplémentaire et qu'elle ne fait que répondre à une demande des syndicats qui représentent le personnel qui est sur le terrain.

## Discussion générale

Le groupe PLR rappelle que, chaque fois que la droite parle de salaire au mérite, cela fait hurler à gauche qui ne veut pas lier la rémunération complémentaire à la performance. Là, typiquement, on pourrait se demander si, sous l'angle d'un salaire au mérite, il n'y aurait pas matière à verser un bonus aux personnes qui ont été au front durant cette période. C'est toutefois quelque chose dont la gauche ne veut pas. En lieu et place, elle s'accroche à un système d'annuités qui n'a pas d'égal dans le secteur privé et dont elle est victime aujourd'hui.

Le président met aux voix la proposition d'auditionner le Cartel intersyndical :

Oui : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)  
Non : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG)  
Abstentions : 2 (1 UDC, 1 MCG)

***La proposition est refusée.***

Le président met aux voix la proposition d'auditionner le Conseil d'Etat :

Oui : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)  
Non : 7 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)  
Abstentions : 1 (1 MCG)

***La proposition est refusée.***

## Discussion finale et vote

Une seconde demande d'audition du Cartel intersyndical est à nouveau formulée. Le président met aux voix la proposition d'auditionner le Cartel intersyndical :

Oui : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 MCG)  
Non : 8 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)  
Abstentions : –

***La proposition est refusée.***

En synthèse, les arguments des différents groupes formant la majorité sont les suivants :

- Le principe d'une prime COVID a été mis en place dans le canton de Vaud et cela a été problématique, à tel point que ceux qui n'y avaient pas le droit ont fait des mouvements de grève en raison d'une inégalité de traitement entre les différents secteurs de la fonction publique.

- La notion de prime telle qu'appliquée dans le secteur privé trouve tout son sens, car elle représente un complément de salaire qui est défini dans un cadre contractuel et une évaluation d'atteinte des objectifs fixés. Le principe législatif des annuités ne le permet pas et représente une façon de procéder diamétralement opposée. Les mêmes qui s'opposent systématiquement à toute modification du statut du personnel de l'Etat concernant l'annuité et une part du salaire variable dite « au mérite » encouragent une prime unique, incompatible avec la rigidité de ce système... raisonnement parfaitement antinomique.
- Les heures supplémentaires ont été compensées par des jours de congé et non par une prime, afin de rester dans le cadre légal.

### **Vote final**

Le président met aux voix la M 2717 :

Oui :	3 (1 EAG, 2 Ve)
Non :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	3 (3 S)

**La M 2717 est refusée.**

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ces explications, la majorité de la commission vous encourage à refuser cette proposition de motion et préconise le débat en catégorie II, durée 30 minutes.

*Date de dépôt : 10 janvier 2022*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### **Rapport de Dilara Bayrak**

En janvier 2022, la crise du coronavirus continue de sévir et de pousser le personnel de santé à bout. Alors que la première vague avait surpris mais surtout effrayé par le manque de connaissances que nous avons sur le virus, aujourd'hui c'est la capacité de se maintenir dans le temps à ce degré d'intensité qui use les nerfs du personnel soignant.

La résilience dont ce dernier a fait preuve depuis mars 2020 est admirable et mérite une véritable reconnaissance de notre part. La gratitude que nous avons exprimée à toutes ces personnes, notamment par nos applaudissements depuis nos fenêtres et nos balcons, s'est graduellement estompée pour arriver aujourd'hui à un point mort.

La motion 2717 propose tout raisonnablement de remercier les personnes qui se sont trouvées et qui continuent d'être en première ligne dans cette lutte contre le coronavirus.

### **Un traitement bâclé en commission**

Dès le départ, l'autrice de ce texte a exprimé son objectif et surtout la flexibilité qu'elle avait sur le traitement de cet objet. Ainsi, la commission devait retenir le principe de reconnaissance envers le personnel soignant, sans se limiter aux modalités qu'avait ici formulées l'autrice. Or, ce n'est absolument pas ainsi que la commission des finances a approché cette motion.

En effet, les commissaires ont hâtivement exprimé leur position en défaveur d'une prime COVID sans un véritable travail sur le fond. Alors que l'autrice avait présenté son projet en mars 2021, ce sujet n'a pas été traité pendant de nombreux mois. Il a été porté à l'ordre du jour de la commission à quatre reprises : en mars où l'autrice a pu le présenter, en avril pour convenir de l'audition du Cartel intersyndical, en octobre pour discuter d'auditions supplémentaires et enfin en novembre pour le vote final, sans aucune audition.

Aucune discussion sérieuse et approfondie n'a pu être menée sur cette motion. Ainsi, aucune nouvelle modalité n'a pu émerger de nos débats inexistantes. Il aurait été possible d'aboutir à une forme de gratification par des

jours de congé ou bien encore un montant différent, ou peut-être même un champ d'application réduit. Au final, c'est un non-débat qui a fait aboutir le vote final.

### **Des auditions non effectuées**

Le 14 avril 2021, la commission des finances a accepté d'auditionner le Cartel intersyndical. Le 13 octobre 2021, certains commissaires ont refusé d'effectuer des auditions en plus, notamment celle du Conseil d'Etat, pourtant concerné en qu'employeur. Pire encore, ils ont remis en question l'audition du Cartel intersyndical qui avait pourtant été acceptée.

Cette façon de procéder est hautement irrespectueuse envers l'entité dont l'audition n'a jamais été programmée entre avril et octobre, envers nos collègues dont les textes ne sont pas traités avec l'assiduité requise, mais aussi envers les personnes de la commission des finances qui avaient voté en faveur d'une audition et qui ont vu leur vote acquis ignoré par une majorité de la commission.

### **Des positions fondamentalement doctrinaires**

Très rapidement, des députés ont fait le parallèle avec le contexte budgétaire et ont défendu leurs positions en se basant sur le système de l'annuité. Selon eux, il n'y aurait aucun besoin d'attribuer une prime, car ces personnes se sont contentées de faire leur travail. Ainsi, s'il y avait une volonté d'attribuer une prime, il faudrait supprimer l'annuité et généraliser la pratique de la récompense selon le travail fourni par les collaborateurs et les collaboratrices.

Cette position est très clairement figée et ne prend aucunement en compte le contexte auquel le personnel soignant a été confronté. Pour cela, il faut revenir en mars 2020.

Nous ne connaissons pas grand-chose du COVID. Très peu d'informations étaient disponibles sur le taux de contagion et le taux de mortalité du virus. Les instructions des autorités se contredisaient au fil des semaines : le port du masque était tour à tour découragé et encouragé. Les magasins étaient vidés de leurs stocks : les boites de conserve, le papier toilette, les aliments non périssables devenaient de plus en plus difficiles à se procurer. Les prix des masques et du désinfectant avaient atteint des montants astronomiques. Alors que la société avait été mise en pause et que la majorité de la population était confinée, le personnel soignant se rendait fidèlement sur son lieu de travail, en ignorant complètement si sa propre vie était en jeu.

Si ce contexte particulier ne mérite pas une gratification particulière, il est très difficile de concevoir une situation où la droite serait enfin d'accord de valoriser les fonctions difficiles et de remercier les personnes qui ont fait un travail extraordinaire.



*Date de dépôt : 11 janvier 2022*

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### **Rapport de Jean Burgermeister**

Cette motion vise un objectif extrêmement simple : celui de valoriser le travail effectué par le personnel des EMS, des HUG et de l'IMAD durant la pandémie, dans des conditions pas loin d'être héroïques.

Il faut rappeler ici qu'un grand nombre de morts du COVID à travers le monde auraient pu être sauvés s'ils avaient reçu le traitement adéquat. La pandémie a donc aussi été un révélateur des carences des systèmes de soins publics, affaiblis par des décennies de politiques néolibérales de réduction des coûts. En Suisse et à Genève, le nombre de lits d'hôpitaux n'a cessé de diminuer ces dernières années, comme dans le reste de l'Europe, ce qui a mis les HUG sous pression au moment d'affronter le virus.

L'hôpital est, en effet, conçu pour fonctionner à flux tendu en période « normale » et repose sur l'utilisation massive d'intérimaires pour faire face aux urgences conjoncturelles. Dès lors, la santé publique du canton a essentiellement dépendu de la capacité du personnel soignant à faire face à la hausse vertigineuse des hospitalisations dues au COVID. Les infirmier-ère-s ont été appelé-e-s à augmenter la semaine de travail, certain-e-s ont été transféré-e-s en soins intermédiaires après une formation de trois jours au lieu de trois semaines.

Il faut rendre hommage à ces personnes qui ont permis au canton de tenir le choc. Mais le personnel travaillant dans les soins est aujourd'hui lessivé sur le plan tant mental que physique. De plus, il a été fortement exposé au virus et de nombreux-euses salarié-e-s sont en arrêt longue durée après avoir contracté des COVID longs. Sans un renforcement substantiel et rapide des équipes, il est probable que l'épuisement engendre encore davantage d'arrêts maladie, ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur le système des soins du canton. Ce n'est pas Ensemble à Gauche qui le dit, mais les HUG. Dans l'argumentaire de leur budget 2022, on lit en effet que « *l'état de fatigue et la perte de repères de nombreux collaborateurs épuisés par 2 ans de pandémie sont extrêmement préoccupants et les HUG devront tout mettre en œuvre pour limiter la vulnérabilité du système de soins* ».

Dans l'immédiat, une véritable reconnaissance de la part de l'Etat du travail effectué pourrait être de nature à remobiliser des troupes épuisées par une bataille sans fin depuis deux longues années. La motion revêt donc une importance particulière, il ne s'agit pas seulement de récompenser le personnel ayant travaillé aux HUG, à l'IMAD ou dans les EMS, mais d'éviter une démoralisation et un découragement qui pourrait entraîner une autre crise sanitaire.

Cependant, le problème que pose potentiellement cette motion est qu'elle introduit potentiellement une notion de salaire au mérite. En réalité, bien plus qu'une prime, il est urgent d'augmenter les salaires des nettoyeur-euse-s, des brancardier-ère-s, des infirmier-ère-s et des aides-soignant-e-s. Plus encore, il est urgent que l'Etat assume son obligation d'employeur en payant la totalité des salaires. Or, l'annuité n'a pas été versée en 2020, la totalité du parlement – à l'exception d'EAG – ayant voté sa suspension. Y compris les Vert-e-s donc, qui ont pourtant déposé cette motion.

Le groupe EAG vous invite donc à voter cette motion, mais surtout à défendre les conditions de travail et les salaires des salarié-e-s.